

TERRES D'ARGENTAN INTERCO DÉPARTEMENT DE L'ORNE	BUREAU COMMUNAUTAIRE
	Procès-verbal Séance du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; APPERT Catherine ; BALLOT Jean-Philippe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CLAEYS Patrick ; COUPRIT Pierre ; JIDOUARD Philippe ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain ; SANCHEZ Nadia.

Excusés : TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOURDELAS Karine ; FRÉNEHARD Guy (pouvoir à JIDOUARD Philippe) ; MALLET Gilles (pouvoir à LERAT Michel) ; RUPPERT Roger.

Absente : MESSENGER Brigitte.

En exercice : 26	Quorum : 14	Présents : 16	Pouvoirs : 4	Votants : 20
------------------	-------------	---------------	--------------	--------------

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Brigitte GASSEAU, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BC-2025-010	Groupement de commandes avec la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge – Marché d'accompagnement et de réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde
-------------	---

RESSOURCES HUMAINES

BC-2025-011	Modification du tableau des effectifs
BC-2025-012	Mises à disposition individuelles et de services entre Terres d'Argentan Interco et le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan

ASSAINISSEMENT – GEMAPI

BC-2025-013	Groupement de commande avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan pour la passation d'un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan
BC-2025-014	Lancement d'un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan

BC-2025-015	Lancement d'un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Racinet à Écouché-les-Vallées (commune déléguée d'Écouché)
-------------	--

VOIRIE – DOMAINE PUBLIC

BC-2025-016	Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'entretien des espaces verts de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de la ville d'Argentan
-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président

Avez-vous des questions sur le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 ?

Des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

BC-2025-010	Groupement de commandes avec la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge – Marché d'accompagnement et de réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde
-------------	--

Madame Brigitte GASSEAU

Terres d'Argentan Interco, la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge souhaitent passer un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché d'accompagnement et de réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde.

Il s'agira d'un marché à procédure adaptée.

La communauté de communes Terres d'Argentan Interco sera coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre, vous le savez, elle signera, notifiera et assurera l'exécution du marché au nom des trois membres du groupement.

En revanche, il est bien entendu que chaque membre du groupement de commandes assurera seul le paiement des prestations correspondant à ses propres besoins.

Monsieur le Président

Sur ce sujet, avez-vous des questions ?

Madame Laëtitia BLAIS-LEBLOND

Pourquoi la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde ?

Monsieur le Président

Je voulais justement évoquer ce point. Pour commencer, c'est une obligation légale par rapport à la taille. Certains d'entre vous ont un plan communal de sauvegarde, mais d'autres pas. Or, c'est une vraie nécessité, surtout à des endroits où il existe de graves inondations. C'est vraiment important.

Pour suivre le sujet, si demain les publics n'ont pas de plan communal de sauvegarde et pour les intercommunalités un plan de sauvegarde, les assureurs ne viendront même plus. Il y a 400 communes aujourd'hui qui ne sont pas assurées en France. Et certaines sont en auto-assurance. Le Maire de Dinan, lorsqu'il a fait son renouvellement d'assurances, n'a trouvé aucune assurance française. Aujourd'hui, il a une assurance japonaise et américaine. Ils ont tellement élevé les franchises, qu'ils sont quasi en auto-assurances sur l'essentiel.

Je pense qu'il faut évidemment valider ce groupement de commande par rapport à cette question.

Monsieur Bertrand Le GOFF, Directeur général des services

Terres d'Argentan Interco a l'obligation d'avoir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) car elle a au moins une commune, Argentan, qui est obligée d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il n'y a pas d'obligation au regard du nombre d'habitants, c'est lié aux plans de prévention des risques comme le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou encore le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Monsieur le Président

C'est donc notre Plan Intercommunal de Sauvegarde qui va couvrir les communes.

Madame Brigitte GASSEAU

Nous allons donc être sollicités.

Monsieur le Président

Oui, bien entendu.

Monsieur Bertrand Le GOFF

Comme à Boischempré, ils ont leur propre PCS.

Monsieur le Président

Sur l'intercommunalité, en termes d'ingénierie et de soutien, Eliot sera votre référent pour chacune des communes. Il ira sur le terrain. Bien évidemment, nous serons accompagnés par un bureau d'étude. Dans les réflexions, et je ne sais ce que cela donnera, j'ai eu un échange avec le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) des Hauts de France, du côté d'Amiens. Il nous fait une proposition qui me semble correcte « le CEREMA SDIS ». Toutes les approches de plans communaux de sauvegarde sur les sujets d'inondations, d'incendie Le fait d'avoir les pompiers, c'est intéressant. Il faut que nous regardions comme cela va se regrouper mais je sais que le CEREMA réfléchit à la façon dont ils vont pouvoir amener de l'ingénierie sur l'ensemble du territoire national. Je crois qu'ils sont en expérimentation du côté d'Amiens. L'idée, c'est de voir comment ils peuvent éventuellement intervenir. Sinon il existe des bureaux d'études spécialisés. Mais je mais je trouve que CEREMA SDIS, ce serait intéressant.

Monsieur Bertrand Le GOFF

Alors, ce qui va nous régler un problème en tout cas, c'est la question des astreintes. C'est-à-dire qu'en fait, aujourd'hui, il y a une astreinte au niveau de la ville d'Argentan. Ces astreintes sont réalisées à la fois par les élus, à la fois par les directeurs, et par l'ensemble des responsables de service. Ils peuvent être appelés à tout moment pour un accident, reloger des personnes ou un incendie.

Madame Laëtitia BLAIS-LEBLOND

À la campagne, nous avons des appels pour des animaux en divagation.

Monsieur Bertrand Le GOFF

Il ne faut pas oublier non plus tous les bâtiments de l'interco : médiathèque, écoles, les stations d'épurations où l'on voit bien que c'est de la compétence de l'interco. Nous avons eu le cas avec un accident d'un camion-citerne, où en fait, c'était le service assainissement de l'interco qui devait intervenir.

Monsieur Philippe BEAUVAIS

Je pense qu'il faut une personne de proximité dans chaque commune.

Monsieur Bertrand Le GOFF

C'est ce que vous faites, vous-même, au quotidien.

Monsieur Alain LOLIVIER

Nous avons fait une simulation à l'entreprise VERESCENCE. 150 personnes étaient dans la cour. Comment faisons-nous ? Comment nous les transportons ? Pour ma part, je ne sais pas faire. Nous n'avons pas les moyens appropriés.

Monsieur le Président

Effectivement, nous pouvons nous retrouver dans des situations forcément compliquées comme des situations d'inondations importantes avec des personnes bloquées chez elles et qu'il faut aller chercher. C'est compliqué. Dans le sud, les pompiers prennent directement l'hélicoptère. La dernière fois, nous avons tout de même accueilli 150 personnes dans le gymnase Le Noir. Tous les trains s'étaient arrêtés à Argentan. Il y avait trois trains en provenance de Paris. Il a fallu trouver des solutions. Nous avons appelé la gendarmerie et l'hôpital. L'hôpital nous a dépanné de 150 couvertures à 2H00 du matin. Nous avons été chez Avia pour les viennoiseries, chez Leclerc en sollicitant leur aide. Les passagers ont eu leurs petits déjeuners. Nous avons tout de même réussi.

Donc l'idée, ici, c'est de pouvoir avoir une bonne visibilité sur le plan intercommunal et sur les plans communaux de sauvegarde qui vont s'ajouter à des plans communaux déjà existants. Ainsi, nous aurons une cohérence globale avec notre intercommunalité, par rapport à des sujets qui sont liés au climat, aux inondations et peut être demain à des sécheresses avec des incendies à certains endroits.

*D'autres questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Considérant le projet de convention de groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge afin de passer et d'exécuter un marché relatif à l'accompagnement et la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 21 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes avec la ville d'Argentan et la commune de Gouffern-en-Auge pour la passation et l'exécution d'un marché relatif à l'accompagnement et la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et de deux Plans Communaux de Sauvegarde (marché à procédure adaptée).

Article 2

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

Article 3

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

BC-2025-011	Modification du tableau des effectifs
--------------------	--

Madame Brigitte GASSEAU

Cette délibération concerne deux ajustements de grades et une création de contrat d'apprentissage. Pour compléter le temps de travail d'un adjoint d'animation qui n'occupe que partiellement son poste au sein du service enfance jeunesse, il est proposé de mettre en place un contrat d'apprentissage. Par ailleurs, il est proposé de modifier le grade d'un agent qui a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Enfin, il vous est proposé de transformer le grade de l'agent recruté par mutation au sein de la direction des affaires financière en retenant le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Considérant qu'il convient de compléter le temps de travail d'un adjoint d'animation n'occupant que partiellement son poste sur le service enfance jeunesse, en mettant en place un contrat d'apprentissage,
Considérant l'obtention de l'examen professionnel par un agent du service urbanisme,
Considérant qu'il convient de transformer un poste au sein de la direction des affaires financières suite au recrutement d'un agent par mutation,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De recourir au contrat d'apprentissage et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Enfance jeunesse	Adjoint d'animation	CPJEPS animateur d'activité et de vie quotidienne	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 30 novembre 2025

Article 2

De procéder aux modifications suivantes :

- Créer un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Supprimer un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Madame Brigitte GASSEAU

*Le nouveau Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan a besoin, pour son fonctionnement, de bénéficier de la mise à disposition individuelle de deux agents de Terres d'Argentan Interco, ainsi que du support de certains services communs de la collectivité.
Les modalités d'interventions sont fixées par convention et Terres d'Argentan Interco percevra en remboursement de ces prestations environ 50 000 euros.*

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15 ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Considérant la nécessité de prévoir des mises à disposition d'agents et de services de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco auprès du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Terres d'Argentan ;
Considérant que le SMAEP de Terres d'Argentan ne dispose pas de services supports pour assurer ses missions et doit en conséquence s'appuyer sur les services communs de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de deux ans, la mise à disposition pour 40 % de son temps de travail d'un agent de Terres d'Argentan Interco auprès du syndicat : un technicien principal de 1^{ère} classe chargé d'exercer les fonctions de responsable du Syndicat :

Article 2

D'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de deux ans, la mise à disposition pour 20 % de son temps de travail d'un agent de Terres d'Argentan Interco auprès du syndicat : un rédacteur principal de 1^{ère} classe chargé d'exercer les fonctions d'assistante administrative et financière du Syndicat.

Article 3

D'approuver la convention d'adhésion aux services communs de Terres d'Argentan Interco par le SMAEP permettant notamment de recourir aux services suivants :

- La direction des ressources humaines (gestion des agents : paie, carrières, contrats, conditions de travail) ;
- Le service de la commande publique et des affaires juridiques (marchés publics, suivi juridique) ;
- La direction des affaires financières (préparation et clôture budgétaire, formation de la référente administrative et financière) ;
- Le service du contrôle de gestion (suivi DSP, Veille financière) ;
- La direction des systèmes d'information (maintenance informatique).

Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

BC-2025-013	Groupement de commande avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan pour la passation d'un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan
--------------------	--

Monsieur Patrick BELLANGER

Afin de faciliter la réalisation de travaux en simultané, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Terres d'Argentan ont décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux (assainissement et eau potable) au niveau de la rue du Croissant et de la rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan afin de passer un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire ;
Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement-eaux pluviales et GEMAPI du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan pour la passation d'un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire.

Article 2

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier le marché au nom des membres du groupement de commandes et de gérer les contentieux éventuels dans le cadre de la passation du marché.

Article 3

D'autoriser à ce que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur et de dire qu'elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

Article 4

D'autoriser Monsieur le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

BC-2025-014	Lancement d'un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan
--------------------	---

Monsieur Patrick BELLANGER

Dans la continuité de la délibération précédente, il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue du Croissant et dans la rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan.

Il s'agit d'un réseau qui présente de multiples déformations et poinçonnements qui provoquent des intrusions d'eaux claires parasites.

Concrètement, il s'agit, pour la rue du Croissant, de créer un réseau de collecte des eaux usées sur 360 mètres linéaires du boulevard Carnot jusqu'au poste de refoulement existant situé à côté du garage Renault.

Et concernant le Hall du Champ de foire, il s'agit de créer un réseau de collecte des eaux usées sur 250 mètres linéaires entre la rue du 104^{ème} R.I. et la rue du Paty, et d'abandonner 500 mètres linéaires de réseau d'assainissement actuellement existant.

Ce marché est estimé à 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC.

Monsieur le Président

Sur ce sur ce sujet-là, vous avez des questions particulières ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement avant la réfection de la chaussée ;

Considérant le budget estimatif de ces travaux, estimées à 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC ;

Considérant la nécessité de recruter les entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation des travaux ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement-eaux pluviales-GEMAPI du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux, en procédure adaptée, pour la réhabilitation totale des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la rue du Croissant et de la rue située derrière le Hall du Champ de Foire à Argentan

BC-2025-015	Lancement d'un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Racinet à Écouché-les-Vallées (commune déléguée d'Écouché)
--------------------	---

Monsieur Patrick BELLANGER

Il vous est proposé de lancer un marché à procédure adaptée de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Racinet à Écouché-les-Vallées (commune déléguée d'Écouché).

Le réseau d'assainissement actuel de la rue est vétuste. Dès lors, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, compétente en matière d'assainissement, envisage la création d'un réseau d'assainissement sur le domaine public (environ 170 mètres linéaires).

Ce marché est estimé à 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.

Sur le réseau d'assainissement collectif, nous nous sommes aperçus récemment qu'il y avait des inondations. Le réseau est vraiment désuet et qu'il va devoir faire l'objet de travaux.

Monsieur le Président

Le réseau d'eau potable, c'est le syndicat de la Vallée de l'Orne ?

Monsieur Patrick BELLANGER

Oui.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?

Monsieur Alain LOLIVIER

Est-ce que dans la rue Notre-Dame, les descentes de gouttières ont été vérifiées ?

Monsieur Patrick BELLANGER

Je ne sais pas, ce sont les techniciens qui gèrent mais je peux toujours poser la question.

Monsieur le Président

D'autres questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° BC-2024-032 du 19 décembre 2024 autorisant la création d'un groupement de commandes entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le SIAEP de la Vallée de l'Orne ;

Considérant le projet d'aménagement de la rue Racinet à Écouché (commune déléguée d'Écouché-les-Vallées) ;

Considérant la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement avant la réfection de la chaussée ;

Considérant le budget estimatif de ces travaux, estimées à 210 000 € HT soit 252 000 € TTC ;

Considérant la nécessité de recruter les entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation des travaux ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement-eaux pluviales-GEMAPI du 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux, en procédure adaptée, pour la réhabilitation totale des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la rue Racinet à Écouché-les-Vallées (commune déléguée d'Écouché).

Article 2

De préciser que le marché de travaux, estimé à 210 000 € HT est décomposé comme suit :

DESCRIPTION	ESTIMATION		VENTILATION	
			CDC	SIAEP
Réhabilitation de réseaux d'assainissement et d'eau potable en domaine public	210 000 € HT	252 000 € TTC	180 000 € TTC	72 000 € TTC

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Patrick BELLANGER, 6^{ème} vice-président délégué, à signer les pièces du marché et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci.

Article 4

D'inscrire les crédits au vote du budget 2025.

BC-2025-016	Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'entretien des espaces verts de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de la ville d'Argentan
--------------------	--

Monsieur le Président

Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de 2 ans, le marché relatif à la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'entretien des espaces verts, qui est arrivé à échéance le 30 juin 2024.

L'accord-cadre est composé des trois lots suivants avec les montants maximum suivants : le lot 1 concerne les l'entretien des espaces verts des stations d'épuration et retenues sèches, pour un montant de 67 000 € HT. Le lot 2 a trait à l'entretien des espaces verts de la ville d'Argentan, pour un montant de 30 000 € HT. Et enfin, le lot 3 concerne l'entretien des espaces verts de Terres d'Argentan Interco, pour un montant de 13 000 € HT.

Le montant maximum total sur la durée de l'accord-cadre est de 220 000 € HT

Une consultation a été engagée le 17 février 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 14 mars 2025.

Au terme de la procédure, 1 pli a été réceptionné, celui de REAJIS. Il vous est donc proposé d'attribuer ces trois lots à REAJIS.

Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

Considérant le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre (2 ans) fixé à 220 000 € HT ;

Considérant la nécessité de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes passé en procédure adaptée pour la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de la ville d'Argentan ;

Considérant la candidature de REAJIS et l'offre remise ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la passation du marché en procédure adaptée passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de la ville d'Argentan.

Article 2

D'attribuer le lot 1 « Entretien des espaces verts des stations d'épuration et retenues sèches » à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit REAJIS.

Article 3

D'attribuer le lot 2 « Entretien des espaces verts de la ville d'Argentan » à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit REAJIS.

Article 4

D'attribuer le lot 3 « Entretien des espaces verts de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco » à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit REAJIS.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre et l'ensemble des documents relatifs à sa passation et à son exécution.

Article 6

De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Questions diverses

Monsieur le Président

Cette question diverse concerne l'évolution de notre personnel. Il s'agit de la situation d'Agathe LAIGNEL. Elle suit aujourd'hui tous les territoires « Villages d'avenir » en appui avec les « Petites villes de demain » et le service Développement économique. Son contrat s'achève le 30 juin prochain. Elle était en contrat Volontaire Territoriale en Administration (VTA) c'est-à-dire en contrat d'Etat. Son contrat n'a pu être renouvelé qu'une fois, c'est le principe du VTA. Agathe donne entière satisfaction dans ses fonctions.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de mettre en place pour Agathe, un contrat de 3 ans sur un poste de Chargée de Développement territorial. Elle ne sera plus VTA mais elle garde les mêmes fonctions. Ce qui signifie pour nous, et c'est pour cela que je souhaitais votre point de vue, d'aller chercher des financements à hauteur de 70 % puisque son poste était financé à la même hauteur en VTA.

Monsieur Patrick BELLANGER

Elle est très impliquée. Dès qu'elle a une information, elle la transmet par téléphone ou par mail. Elle m'a encore appelé tout à l'heure pour m'avertir d'un événement et souhaitait savoir si je voulais y participer. Elle a certainement appelé toutes les personnes de « Villages d'avenir » pour les informer. Elle est organisée, dynamique, ponctuelle, correcte et de bons conseils. Elle fait du bon travail.

Monsieur Michel LERAT

Pour ma part, je suis tout à fait d'accord pour qu'elle reste. C'est vraiment quelqu'un de bien. Nous avons vu son évolution et elle continue toujours à évoluer. Elle est vraiment très intéressante et pas seulement sur les sujets en cours. Elle est toujours présente même lors des réunions le soir.

Monsieur le Président

Avez-vous des points de désaccord sur le sujet ? Êtes-vous d'accord sur le principe ?

Nous passerons donc la délibération correspondante au prochain Conseil.

Calendrier

Prochain Bureau communautaire, le 24 avril à 18h00, à la MET.

Université Populaire des Transitions sur la santé, le 27 mars à 19h30, au Quai des Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance
Brigitte GASSEAU



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

